

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette Ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 24 janvier 2022 a adopté le règlement 884 décrétant un emprunt de 340 000 \$ et une dépense du même montant pour l'exécution de travaux de pavage dans les rues Frontenac, Grands-Jardins, Orford et Grands-Boisés.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce vingtième jour d'avril  
deux mille vingt-deux.**



---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

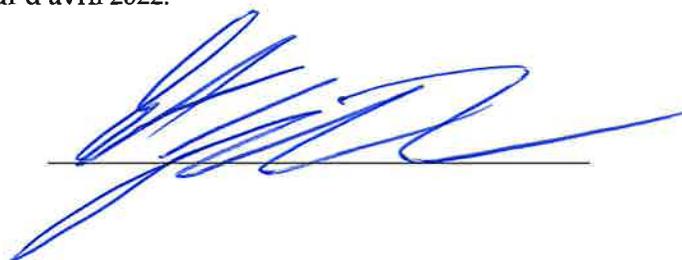
---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 20 avril 2022, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour d'avril 2022.



---